



**VILLE DE  
FEIGNIES**

# CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 - 9 heures

MAIRIE - SALON D'HONNEUR

## PROCÈS VERBAL

---



# CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 - 9 h00

## ORDRE DU JOUR

	Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
	Désignation du secrétaire de séance
	Appel nominal et Pouvoirs
	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2025
	Informations

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2026-0207_1 <i>Monsieur Le Maire</i>	Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services «Hygiène et Entretien des locaux», «Enseignement – Jeunesse» et au Centre Technique Municipal.
---	---

#### SERVICE FINANCES - COMPTABILITE

2026-0207_2 <i>Monsieur Le Maire</i>	Débat d'Orientations Budgétaires : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.
2026-0207_3 <i>Monsieur Le Maire</i>	Subventions aux associations au titre de l'année 2026.

## PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par Monsieur le Maire**

- **Désignation du secrétaire de séance**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner M Jérôme PARENT comme secrétaire de séance.

- **Appel nominal et Pouvoirs**

**Rapporteur : Le secrétaire de séance**

Je vous rappelle :

- ✓ Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité absolue de ses membres en exercice est présente.
- ✓ Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

- **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2025.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Annexe 0 – Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2025.*

En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 10  
Volants : 27  
Exprimés : 27

-----  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

## INFORMATIONS

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L 2122-21 du même code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées (délibération 2020-0525\_5 du 25 mai 2020) .

- **ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
  - ✓ **Fourniture et pose de gradins pour l'Espace Gérard Philippe à Feignies.**

~~Vu le marché à procédure d'appel d'offres européen ouvert concernant la fourniture et pose de gradins pour l'Espace Gérard Philippe à Feignies,~~

~~Vu la publication sur notre profil acheteur de la plate-forme dématérialisée en date du 13 septembre 2025 sous le numéro 25-101223,~~

~~Vu les critères d'attribution des offres définis dans les délais fixés dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :~~

- ~~– Valeur technique : 50 %,~~
- ~~– Prix : 40 %,~~
- ~~– Délai de réalisation : 10 %.~~

#### **Caractéristique du marché :**

Le marché n'est pas alloti.

#### **Ont présenté une offre :**

- Société Jezet Seating SA de Pelt,
- Société COS Tribune d'Oudenaarde,
- Société Hugon de Mercues,
- Société Master Industrie Sas de Chanverrie,
- Société Samia Devianne de Florensac.

Au vu des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur :

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à la société Samia Devianne pour un montant de 192 910.00 € HT.

- **ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

- ✓ **Complexe sportif Didier Eloy à Feignies : Rénovation de la couverture de la salle de tennis.**

**Vu** le marché à procédure adaptée concernant le complexe sportif Didier Eloy à Feignies : Rénovation de la couverture de la salle de tennis,

**Vu** la publication sur notre profil acheteur de la plate-forme dématérialisée en date du 7 novembre 2025 sous le numéro 25-124186,

**Vu** les critères d'attribution des offres définis dans les délais fixés dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :

- Valeur technique : 60 %,
- Prix : 40 %.

**Caractéristique du marché :**

Le marché n'est pas alloti.

**Ont présenté une offre :**

- Sas Chabot de Sains du Nord,
- Sas Plastiso d'Hirson,
- Sas Ramery Enveloppe d'Avesnelles.

Au vu des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à la société Ramery Enveloppe pour un montant de 111 456.64 € HT.

# VILLE DE FEIGNIES

## PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2026

TENUE AU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE À 9H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au salon d'honneur de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LEDUC, Maire.

### PRÉSENTS :

Patrick LEDUC ; Eric LAVALLEE ; Martine LEMOINE ; Jérôme DELVAUX ; Bernadette JOUNIAUX ; Rémi THOUVENIN ; Jean-Paul DHAZE ; Daniel NEKKAH ; Marie-Claude GHESQUIER ; Jérôme PARENT ; Véronique BAUDRU ; Nicolle STIEVENARD ; Daniëla GRÉGOIRE ; Dylan VITRANT ; Jean-François LEMAITRE ; Jean-Claude PARENT ; Marie-Hélène LECOMTE.

### REPRÉSENTÉ(E)S :

Suzelle MONIER pouvoir à Martine LEMOINE  
Alain DURIGNEUX pouvoir à Jérôme PARENT  
Gaëtane GABERTHON pouvoir à Marie-Claude GHESQUIER  
Joël WILLIOT pouvoir à Rémi THOUVENIN  
Valérie LOTTIAUX pouvoir à Éric LAVALLÉE  
Viviane LEROUX pouvoir à Jérôme DELVAUX  
Hanane GUEDDOUDJ pouvoir à Bernadette JOUNIAUX  
Jean-Luc SPORTA pouvoir à Patrick LEDUC  
Corinne MASCAUT pouvoir à Jean-François LEMAITRE  
Sylvie GODAUX pouvoir à Marie-Hélène LECOMTE

### ABSENTS :

Carine CRÉTINOIR  
Jean-Claude WASTERLAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérôme PARENT

Date de convocation : 30/01/2026

Date d'affichage : 30/01/2026

En exercice : 29

Présents : 17 Pouvoirs : 10 Votants : 27

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 FÉVRIER 2026**

**TENUE AU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE À 9 H00**

1. **Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services «Hygiène et Entretien des locaux», «Enseignement – Jeunesse» et au Centre Technique Municipal.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Pour : 27*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

2. **Débat d'Orientations Budgétaires: Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

***Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.***

3. **Subventions aux associations au titre de l'année 2026.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Pour : 27*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**SÉANCE CLOSE À 10 H 32**

# DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2026-0207\_1

OBJET :

**Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services « Hygiène et Entretien des locaux », « Enseignement – Jeunesse » et au Centre Technique Municipal.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

*Annexe 1 : Grille des effectifs*

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

**Considérant** la nécessité de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité relatif à la remise en état et à l'entretien des bâtiments communaux, souvent suite à des travaux ou diverses manifestations ponctuelles,

**Considérant** qu'il est également nécessaire de recruter trois agents contractuels polyvalents au sein du Centre Technique Municipal pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, afin de travailler en espaces verts ou en manutention selon les événements ponctuels organisés au sein de la commune,

**Considérant** que l'activité du service « Enseignement – Jeunesse » nécessite de recruter deux agents contractuels à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lors des manifestations organisées, des garderies, des surveillances de la cantine et des accueils de loisirs.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de cinq agents contractuels à temps complet (35 heures hebdomadaires) dans le grade d'adjoint technique et de deux agents à temps complet (35 heures hebdomadaires) dans le grade d'adjoint d'animation de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du 9 février 2026.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, et du grade d'adjoint d'animation au 1<sup>er</sup> échelon (IB 367, IM 366).

**Les crédits nécessaires sont inscrits :**

- au budget 2026 - section de fonctionnement
- au chapitre 012 - charges de personnel

-----

Vu l'avis de la Commission des Finances - Ressources Humaines en date du 27 janvier 2026 :

**FAVORABLE**

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2026 :

**FAVORABLE**

-----

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** la présente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents et arrêtés afférents à cette délibération.

-----

En exercice : 29

Présents : 17

Procurations : 10

Votants : 27

Exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Jean-Claude Parent : Ce sont bien des recrutements, et non des renouvellements de contrat ?

Monsieur le Maire : Oui, ce sont bien des recrutements. Ce ne sont pas des renouvellements parce que, juridiquement, on ne peut pas renouveler à l'infini car, à un moment donné, l'employeur pourrait être amené à titulariser définitivement les agents.

Jean-François Lemaître : Et ce sont des gens de Feignies ou autre ?

Monsieur le Maire : En général, on prend des gens de Feignies. Je rappelle que nous avons, sur la commune, 970 chômeurs.

-----

2026-0207\_2

OBJET :

**Débat d'Orientations Budgétaires : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

*Annexe 2 : Rapport d'Orientations Budgétaires*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

En effet, l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit :

«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121- 8».

**Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** est donc un support au débat d'orientations budgétaires et première étape du cycle budgétaire. Il permet au Conseil Municipal de s'exprimer sur les orientations budgétaires de notre collectivité. Ce rapport permet d'informer les membres du Conseil du contexte économique et de ses répercussions en termes de projection de recettes et de dépenses, de niveau des principaux ratios financiers, de suivi de l'endettement tout en tenant compte des décisions financières de l'État, de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre et des différents projets de la collectivité, impactant directement la gestion financière de la ville.

Les données chiffrées, indiquées dans ce rapport visent à informer le Conseil Municipal quant aux conséquences des orientations budgétaires 2026, préalables au vote du Budget Primitif 2026 au prochain Conseil Municipal.

Le rapport d'orientations budgétaires présente :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses en précisant les hypothèses retenues en matière de fiscalité, de concours financiers et autres ;
- L'évolution prévisionnelle de l'endettement ;
- Les engagements pluriannuels, spécifiquement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- Les données relatives à la gestion des ressources humaines.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 27 janvier 2026 :

**FAVORABLE**

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De prendre** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 10  
Votants : 27  
Exprimés : 27

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du  
Débat d'Orientations Budgétaires**

**AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Jean-François Lemaître : Pour les charges de personnel, par rapport au nombre d'habitants, c'est cohérent, c'est beaucoup ou ce n'est pas beaucoup ?

Monsieur le Maire : C'est beaucoup. Je pense que, on le verra au moment du vote du budget, qu'on doit être aux alentours de 52/53 % de charges de personnel à la commune de Feignies. À l'agglomération, on doit être à 15/16 %. Tout dépend aussi des services au public que nous offrons. Ici, il y a vraiment beaucoup de services au public. Ces services, ce sont des agents qui assument, c'est ce qui justifie ces chiffres.

On essaie de contenir la masse salariale mais il y a des événements extérieurs qui font que cela explose. On le verra tout à l'heure mais je pense notamment à la hausse sans précédent de la cotisation à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). C'est prévu, cela augmente, sur 3/4 ans, à raison de 30 % tous les ans. Donc, à effectif constant, malgré tout, la masse salariale continue d'augmenter.

Jean-François Lemaître : Et le vieillissement de notre personnel, on arrive sur un vieillissement important, il y a beaucoup de départs à la retraite ou c'est stable ?

Monsieur le Maire : L'année dernière, on a eu 1 départ à la retraite. Non, il n'y a pas de départ massif à la retraite, on est dans une fourchette où les gens partiront progressivement. Et, à un moment, on se demandera, après un départ à la retraite, est-ce qu'on remplace ? Est-ce qu'on peut le remplacer ? Est-ce qu'on doit le remplacer car on peut mutualiser, restructurer ? Mais, à un moment donné, il faut réembaucher.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rémi Thouvenin, adjoint aux travaux pour exposer les dépenses d'investissement.

Rémi Thouvenin : Nous avons dépensé, en 2025, sur tous nos travaux, 5,8 millions.

Je vais balayer les grandes lignes :

✓ École Anne Frank : On a conçu la sécurisation de cette école, des abords de l'école. On a créé un parking à l'arrière pour que les gens ne stationnent plus dans le virage, juste devant l'école où cela pose des problèmes de circulation et de sécurité.

✓ Cimetière : On a poursuivi l'aménagement des allées du cimetière et reprise des concessions de l'ancien cimetière car il y a des monuments qui commencent à tomber, à se désagréger. Et, on a refait des allées pour que le cimetière soit, d'une part, accessible à tous et d'autre part, cela fait moins d'entretien pour nos agents qui grattent pendant des heures toutes les allées.

✓ Sécurité routière / Voiries / Pistes cyclables : Plusieurs opérations dont la rue Roger Salengro, dans sa première partie. On a refait complètement la rue de la Chaussée Brunehaut avec des trottoirs pour sécuriser cet espace-là, la cité des cheminots en collaboration avec l'agglomération. Et puis, la sécurisation de la rue d'Hautmont.

et la rue Pasteur suite à des demandes des riverains ; L'ensemble de ces travaux de voirie et de sécurisation a coûté 562 000 €.

✓ École Jean Lurçat : Les travaux ont démarré. On avait fait l'école Louis Pergaud antérieurement. L'école Jean Lurçat est une école de la même époque que l'école Pergaud, donc on y fait les mêmes travaux, sur 2 années car on n'y travaille que pendant les vacances scolaires

✓ Centre Émile Colmant : Bâtiment énergivore qu'on a fait diagnostiqué en 2019. C'est un projet important, d'isolation, de changement de menuiseries. On en a profité pour modifier l'aspect de la salle. Les travaux ont démarré cet été, on a déjà dépensé 1.3 millions sur cette opération.

✓ Place du 8 mai 1945 avec la réfection des coursives : On a fermé les coursives qui étaient des lieux sombres et squattés. Cela nous a permis d'agrandir les espaces de commerce et donc, de limiter les squats. Puis, on a refait l'ensemble de la place en créant 80 places de stationnement, plus rationnelles et plus fonctionnelles. Et enfin, on a permis le double sens pour redescendre dans la rue Jean Jaures, ce qui permet une meilleure utilisation de cet espace. Aujourd'hui, on le constate. Il y a énormément de voitures posées là, c'est une belle réussite. Cela a coûté 1.3 millions sur l'année 2025.

✓ Vidéosurveillance : Les travaux ont été finis en 2025 pour la première partie. Cela a coûté, pour l'instant, 521 000 €.

Après, si vous prenez le tableau, il y a tous les projets qui sont alignés, il y en a une trentaine. On y trouve des reliquats pour des travaux qui ont été faits antérieurement et des projets où il y a des dépenses engagées, ce sont des études pour des projets qui vont démarrer en 2026 ou 2027, qui sont déjà inscrits. C'est le cas, notamment, du complexe sportif où on a déjà payé 80 000 € pour des études, des travaux vont démarrer dans un mois, après le tournoi de tennis.

Monsieur le Maire présente les prospectives 2026.

Jean-François Lemaître : Tu dis 'Rester stable au niveau du CCAS', je suis un peu sceptique parce que la population de Feignies s'appauvrit. Donc, je pense que ce sera un budget qu'il faudra augmenter.

Et tu mets de l'eau à mon moulin quand tu dis qu'il y a 800 chômeurs sur Feignies et que les entreprises créent des emplois, c'est un peu une de mes oppositions, même si ce n'est pas le sujet, à la Salmagne, quand on pensait faire une usine avec 3 500 emplois alors que des entreprises comme Ménisiez ou autre ne trouvent pas de personnel.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rémi Thouvenin, adjoint aux travaux pour présenter le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Rémi Thouvenin : Dans ce plan, il y a 2 grands sujets. Il y a tous les travaux qui sont en cours, qui ont démarré et qu'on va finir sur 2026, 2027. Et, ensuite, il y a tout ce qu'on imagine devoir faire par la suite. Je vais vous les balayer :

✓ Salle polyvalente : On a imaginé une salle polyvalente quelque part. On a eu quelques déboires parce que les sols n'étaient pas bons au niveau de la pollution. Donc, pour l'instant, on a laissé une somme de 112 000 € pour le jour où on aura trouvé l'endroit idéal afin de pouvoir démarrer les travaux sans tarder.

✓ Accessibilité : On a une enveloppe sur l'accessibilité des bâtiments, c'est une obligation de rendre tous nos bâtiments accessibles. Et, donc, dès que nous faisons des travaux d'amélioration, d'isolation, etc..., nous en profitons pour faire les travaux d'accessibilité. Par exemple, à l'école Pergaud, quand on a fait les travaux, on en a profité pour y mettre un ascenseur.

✓ Écoles Curie/Tortel : On a lancé un appel d'offres pour lequel nous avons eu les réponses hier pour la création d'un parking afin de sécuriser les abords de ces écoles. On va créer un parking sur l'arrière puisque, aujourd'hui,

nous avons tous les terrains nécessaires. Les travaux vont démarrer au printemps pour que le parking soit opérationnel pour la rentrée de septembre.

- ✓ Cimetière : Donc, on a dépensé 300 000 € sur 2025 parce qu'on a refait tout l'assainissement, on a tout préparé pour qu'après, sur les années suivantes, il n'y ait plus qu'à mettre de l'enrobé sur les différents cheminements.
- ✓ On imagine, dans nos analyses de dépenses énergétiques, maintenant que nos écoles se terminent, les bâtiments qui viennent juste après, ce sont la mairie et le bâtiment annexe de la mairie. Donc, on a inscrit une somme pour commencer à lancer les études.
- ✓ École Jean Lurçat : Ce sera la fin des travaux qui seront, normalement, terminés à la fin de l'été.
- ✓ Centre Émile Colmant : Les travaux sont en cours de finition, restera l'aménagement extérieur à faire.
- ✓ Complexe sportif Didier Eloy : On avait anticipé les travaux de toiture de la salle de tennis. Tout le reste va être lancé en consultation pour refaire l'ensemble des toitures. On en profite pour isoler mieux les bâtiments. Sur ce sujet-là, on a du mal à dire quelles économies on va pouvoir réaliser sur l'électricité et le gaz. On isole correctement pour avoir une baisse d'énergie, ça, c'est le premier levier. Et, en fait, avec ce projet d'isolation du complexe, on va retrouver un second levier, on va installer, sur la salle Dubreucq, des panneaux photovoltaïques. On va produire, en gros, 120 000 Kw. Ces 120 000 Kw, le complexe ne pourra pas tous les consommer donc on va monter un système d'auto-consommation collective. En gros, on réinjecte sur le réseau, l'énergie produite et on la consomme dans un rayon d'un kilomètre sur l'ensemble de nos bâtiments. C'est un gros projet, total de 3 millions qui se répartiraient sur 2026, 2027 et, sans doute, un reliquat sur 2028.
- ✓ Vidéosurveillance : On a fait une grosse dépense, cette année, pour installer la vidéosurveillance sur les sites principaux. On a réinscrit 100 000 € pour 2026, pour continuer à développer ce système.
- ✓ Espace Gérard Philippe : C'est un reliquat pour quelques travaux à faire pour le remplacement des sièges dont l'engagement a été fait sur 2025.
- ✓ Quartier de la gare : Les trottoirs sont en mauvais état mais ce n'est pas aussi simple que cela de ne remettre qu'un peu d'enrobé sur les trottoirs parce que, si on commence à faire des travaux, il faut mettre aux normes en accessibilité et, là, cela va coïncider à cause des stationnements. Il faut que l'on prenne une maîtrise d'œuvre pour nous aider à créer un projet, négocier avec le Département pour reprendre un peu sur la voirie. On a inscrit 450 000 € sur ce secteur-là.
- ✓ Aménagement Cadre de Vie : Dans le mandat qui se termine, nous avons fait pas mal de choses sur la coulée verte en aménagement et il faut continuer en ce sens. Et, donc, nous avons inscrit 150 000 € pour installer des coins sympathiques dans les différents quartiers.
- ✓ Salle de danse : Quand on a fait l'école Pergaud, c'était assez lourd et on n'a pas traité, à l'époque, la salle de danse. C'est un bâtiment à traiter en isolation extérieure, changement de menuiseries, etc ..., comme ce qu'on a fait pour les autres écoles. On va lancer les études cette année et ce sera une opération qui devra être faite l'été quand il n'y a pas de cours de danse.
- ✓ Végétalisation et aménagement des cours d'école : On s'aperçoit qu'avec le réchauffement climatique, les enfants, au mois de mai/juin, commencent à chercher de l'ombre. Donc, dans les cours d'école en enrobés, on va y mettre quelques arbres, créer des îlots de fraîcheur pour que les enfants puissent jouer dans de meilleures conditions.
- ✓ Rénovation énergétique écoles Curie/Tortel : Des travaux avaient été faits antérieurement sur ces deux écoles mais il faut maintenant, traiter le reste, comme ce que l'on a pu faire pour les écoles Pergaud et Lurçat. IL faut traiter en isolation intérieure (les plafonds, le chauffage) pour avoir un meilleur niveau de performance et faire des économies d'énergie. On a donc inscrit 150 000 € pour l'instant.

Je suis au bout, donc, des projets ambitieux pour les années à venir.

Jean-François Lemaître : C'est quoi la surface des panneaux photovoltaïques ?

Rémi Thouvenin : on va installer 108 000 Kw Crête, sachant que les panneaux font environ 2 m<sup>2</sup> et un panneau, c'est 450 Kw Crête.

Jean-François Lemaître : Par rapport au quartier de la gare, la commune n'a plus de terrain, le terrain qui est clos, derrière le parking, c'est un terrain privé ?

Rémi Thouvenin : En fait, l'ancienne Sernam, autour, le nouveau propriétaire est propriétaire de tout le terrain qui est clôturé. Ensuite, nous, on a notre aire de covoiturage et tout ce qu'il y a à gauche, c'est l'ancienne gare qui a été démolie, et le terrain appartient à la SNCF. Si ce terrain avait été à nous, on aurait pu prévoir des aménagements mais ce n'est pas le cas, et négocier avec la SNCF, c'est compliqué.

Monsieur le Maire : Oui car la SNCF ne vend pas à la découpe. Au total, sur Feignies, la SNCF est propriétaire de 8,5 ha. Et, effectivement, pour la SNCF, c'est tout ou rien, sachant qu'une bonne partie des terrains n'est pas sympathique du tout en terme de pollution.

Monsieur Thouvenin commente les opérations courantes :

C'est tout ce qu'on investit de manière courante pour les services techniques, le matériel qu'on renouvelle, l'équipement des services, .....

✓ On a des opérations d'investissement sur la défense incendie puisque, régulièrement, on construit et on doit renforcer le réseau.

✓ Éclairage public/Illuminations : L'éclairage public est géré par l'agglomération mais toutes nos places et illuminations sont compétences de la commune et donc, on prévoit 15 000 € en investissement sur ce sujet.

✓ Sécurité routière/Voies/Pistes cyclables : On a inscrit 500 000 € pour continuer les sécurisations, les trottoirs, la rue des forges où commencent les travaux.

✓ Entretien des bâtiments communaux dans le cadre d'équipements qu'il faut changer en renouvellement.

✓ Parc véhicules : On inscrit toujours une somme pour le renouvellement d'un ou deux véhicules.

✓ Fort Leveau : On a inscrit au budget, 95 000 € pour une sécurisation et une végétalisation adaptée sur l'entrée (le talus).

✓ Colonnes enterrées : Régulièrement, on en met en place, en collaboration avec l'agglomération et les bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire : Pour les colonnes enterrées, il nous reste à participer à la réalisation des colonnes enterrées, rue Cypréaux pour les logements Partenord Habitat. Cela devrait se réaliser à partir du mois de juin. C'est un dispositif dans lequel l'agglomération met 50 %, la commune met 25 % et le bailleur social, 25 %.

2026-0207\_3

**OBJET :**

**Subventions aux associations au titre de l'année 2026.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

-----

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1611-4 et L.2121-9,  
**Vu** également l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

**Considérant** que les subventions ne peuvent être accordées par les collectivités territoriales que pour soutenir des actions, des projets et/ou manifestations qui présentent un intérêt général pour la collectivité concernée ou participer au financement global de l'activité de l'association à la condition que celles-ci présentent un intérêt général,

À cet effet, après étude de chaque dossier de demande de subvention par la commission des finances, il est proposé le versement des subventions détaillées ci-dessous au titre de l'année 2026 :

- CLIC du Val de Sambre : 1 000 €
- APF France Handicap : 150 €
- Étincelle de la Sambre : 150 €.

-----

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 27 janvier 2026 :

**FAVORABLE**

-----

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'octroyer** les subventions aux associations ci-dessus dans la limite des montants inscrits dans la présente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

-----

En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 10  
Votants : 27  
Exprimés : 27

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

**AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES**

**1 - Question du groupe 'Vivons Feignies' : Vous annoncez 72 caméras implantées sur la commune de Feignies, c'est un nombre important néanmoins le sentiment d'insécurité des finésiens est toujours le même. Pouvez-vous nous communiquer la localisation de ces caméras, où et combien par lieu d'implantation ?**

**Le schéma d'implantation de toutes ces caméras repose sur quelle étude d'impact, de danger ou statistiques ? Quels sont les critères qui ont déterminé le choix du fournisseur : financiers, techniques, fournisseur agréé par la CAMVS ?**

Réponse de Monsieur le Maire :

1/ Pour des raisons de sécurité publique, je ne rentrerai pas dans le détail des localisations précises des caméras. Sachez qu'elles sont principalement installées aux entrées et sorties d'agglomération, près de nos 7 écoles, sur nos 2 places publiques et, sur la plupart de nos bâtiments communaux.

2/ Le schéma d'implantation a été élaboré avec le concours d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, TVS Consulting, qui a réalisé l'étude complète en partenariat étroit avec notre équipe d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), avec les avis et conseils des forces de l'ordre (Commissariat de Maubeuge) et validation par la Commission de Sécurité de Monsieur Durigneux, ainsi que les services de la Préfecture du Nord.

Le choix du prestataire, comme pour tout projet de cette envergure, a été effectué par le biais d'un appel d'offres portant sur des Travaux de refonte, d'extension et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection qui a permis à la Commission d'Appel d'Offres de retenir le prestataire, la société Eiffage à la Bassée.

Les critères retenus pour ce marché ont été portés à votre connaissance lors du Conseil Municipal du 29 juin 2024, que je vous invite à consulter.

**2 - Question du groupe 'Vivons Feignies' : Concernant le Complexe Didier ELoy, où en est-on avec les travaux de toiture du Club de tennis ?**

Réponse de Monsieur le Maire : Les travaux débuteront après le tournoi de tennis le 23 mars.

Cependant, l'entreprise interviendra à compter du 10 mars pour commencer l'installation du chantier en extérieur et le montage des échafaudages. Le club de Tennis a été informé, lors de son Assemblée Générale, de ces travaux et de leur durée.

**Les entraînements se feront-ils tous à MCA sous quelles conditions et pour combien de temps ?**

Réponse de Monsieur le Maire : Suite à des échanges entre Monsieur Delvaux, Adjoint aux associations, et le CE de l'entreprise, une mise à disposition des courts de tennis, à titre gracieux et dans des conditions à définir avec le président du club est envisageable pour les joueurs qui le souhaiteraient, pendant la durée des travaux (5 semaines).

**Pourquoi le terrain synthétique neuf de football est toujours en sursis pour son homologation ? Dès réserves ont été formulées sur la qualité et la praticité du terrain synthétique neuf de football du Complexe, moquette gondolée, avez-vous déclenché une action en garantie décennale auprès du maître d'ouvrage pour remédier aux dommages constatés ?**

Réponse de Monsieur le Maire : Je ne comprends pas vos affirmations. Le terrain récemment inauguré est bien homologué (classement du terrain en Niveau T4 jusqu'au 4 septembre 2033), et les techniciens municipaux ainsi que

les responsables du club n'ont pas été informés d'une quelconque malfaçon.

**Pourquoi lors des matchs de football, les douches pour les joueurs sont froides entraînant des rapports à la Fédération et des amendes qui grèvent le budget du Club ?**

Réponse de Monsieur le Maire : C'est un problème qui ne date pas d'hier. Il faut tirer beaucoup d'eau froide pour que l'eau chaude arrive. Les agents techniques changent actuellement les pièces (colonnes) au niveau des douches. Contrairement à ce que vous affirmez, les responsables du club n'ont jamais évoqué ce sujet avec la municipalité et me confirment ne jamais avoir acquitté d'amendes pour ce motif.

- **Calendrier Institutionnel**

Il est proposé d'organiser les prochains conseils municipaux (date prévisionnelle - susceptible de modification) le :

**Samedi 28 février 2026 à 9 heures**

Séance close à 10 H 32.

Le secrétaire,  
Jérôme PARENT.



Le maire,  
Patrick LEDUC.



